

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire =
Rivista storica svizzera

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Geschichte

Band: 22 (1972)

Heft: 2

Buchbesprechung: Bourjon et le code Civil [Renée Martinage- Baranger]

Autor: Rens, Ivo

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

kannte «Herzogtum Warschau» und endlich R. Wohlfeil in der auf spanischen Forschungen beruhenden Untersuchung «Der Volkskrieg im Zeitalter Napoleons». Mehr der künstlerisch-kulturellen Form gelten die der «Deutschen Geschichte im 19. Jahrhundert» entnommenen Ausführungen Franz Schnabels über «Empire und Klassizismus». Man kann sich hier vielleicht fragen, ob der geistige Zwang des Napoleonregimes nicht noch etwas schärfer in Erscheinung treten durfte – einen guten, zusammenfassenden Passus hätte da etwa Félix Pontails Kapitel «L'asservissement de la pensée» seines kleinen Buches «Napoléon I^{er} et l'organisation autoritaire de la France» (Paris 1956) hergegeben. Aber der Editor konnte wohl die Zahl der deutschen Beiträge nicht unterschreiten. Mit drei Studien doch etwas zu repräsentativ vertreten scheint uns – bei allem Respekt – Willy Andreas, zumal dessen Werke dem deutschen Leserpublikum relativ leicht zugänglich sind. Ganz ausgeklammert bleibt eine marxistische Wertung. Dafür bietet einer der interessantesten Beiträge des Bandes einen hervorragenden Querschnitt durch «Kriege, Kontinentalsperre und wirtschaftliche Veränderungen in Europa 1792 bis 1815». Verfasst hat ihn François Crouzet, dessen Werk «L'économie britannique et le blocus continental» zu den Standardwerken über die Napoleonzeit zählt. Den Abschluss bildet Theodor Schieders Vortrag «Das Jahr 1813 und das heutige Europa» mit der Feststellung, «dass dieses Zeitalter einer der wenigen Gipfel gewesen ist, die aus unserer Geschichte aufsteigen».

Sieburgs Einleitung gibt einen mit sicheren Akzenten gesetzten Abriss der Napoleon-Geschichtsschreibung seit der Memorialistik von Sankt Helena. Verwiesen sei noch auf die ausgezeichnete Bibliographie, die allein schon den Band zu einem unentbehrlichen Arbeitsinstrument werden lässt.

Zürich

Peter Stadler

RENÉE MARTINAGE-BARANGER, *Bourjon et le code Civil*. Paris, Editions Klincksieck, 1971. In-8°, 144 p. (Société d'Histoire du Droit. Coll. d'Histoire institutionnelle et sociale, vol. 3).

Cette étude sur l'un des précurseurs du Code Napoléon obéit à une loi générale que son auteur cite finement d'entrée de jeu: «Les travaux universitaires ont souvent pour but la résurrection d'ouvrages oubliés.»

Sans doute le nom de Bourjon, dont le *Droit commun de la France et la coutume de Paris réduits en principes...*, publié en 1747, n'évoque plus rien chez la plupart des juristes, a-t-il rarement été ignoré des savants civilistes français et des historiens du droit; en revanche son influence, tant sur le fond que sur la forme du Code de 1804 semble avoir échappé à la plupart d'entre eux.

Après une introduction dans laquelle Renée Martinage-Baranger n'a malheureusement pas réussi à présenter la moindre esquisse biographique de son personnage, mais où elle le situe dans la grande tradition des juris-

consultes français de l'ancien régime tout en faisant ressortir son originalité comme inspirateur d'un droit unifié, elle nous présente dans un premier chapitre «La théorie des sources du droit chez Bourjon». Les chapitres centraux de cet ouvrage sont le deuxième, consacré à «La systématique du droit civil chez Bourjon» et le troisième, intitulé «La méthode de Bourjon et son application aux donations entre vifs». Toutefois, c'est dans le second que l'auteur fait ressortir avec le plus de bonheur, nous semble-t-il, l'originalité de son personnage dont la méthode essentiellement rationaliste et même cartésienne tranche avec celle de tous ses prédécesseurs, hormis peut-être avec celle de Domat et surtout de Taisand, l'auteur d'une *Coutume générale des pays et duché de Bourgogne*.

Mais si les rédacteurs du Code civil s'inspirèrent de Bourjon et non de Taisand, c'est non seulement en raison de l'optique unificatrice de celui-là mais aussi en raison de la supériorité de sa systématique – ce qu'omet de signaler Renée Martinage-Baranger. Car le plan de l'ouvrage de Taisand, divisé en quinze titres, dont le premier est libellé «Des justices et droits d'icelles» et le dernier «Des colombiers en pied» fait figure de bric-à-brac, comme d'ailleurs le plan absolument différent en seize titres du *Traité de M. Duplessis sur la Coutume de Paris*, également célèbre au XVII^e siècle, que notre auteur aurait eu avantage à reproduire en annexe au côté du plan des œuvres de Despeisses, de Bourjon et des différents projets de Code civil. Il n'en demeure pas moins évident pour qui consulte ces annexes que la division en trois parties du Code de 1804 – Des personnes; Des biens et des différentes modifications de la propriété; Des différentes manières dont on acquiert la propriété – procède directement de Bourjon. L'originalité de ce dernier réside donc davantage dans sa systématique que dans son parti-pris rationaliste qu'avaient adopté avant lui Taisand et Domat. Mais elle s'étend aussi, selon notre auteur, à la matière juridique, comme tend à le prouver le fait que c'est à l'esprit synthétique de Bourjon que l'on doit la formulation de nombreux principes de droit privé, repris dans le Code civil, à commencer par la célèbre maxime «en fait de meubles, la possession vaut titre».

Les historiens sauront gré à Renée Martinage-Baranger d'avoir comblé une lacune manifeste dans la connaissance des origines du Code civil français, mais ils regretteront peut-être qu'elle n'ait pas davantage traité la philosophie implicite de Bourjon dont elle nous apprend cependant qu'il était conservateur, anti-féministe et que son rationalisme annonçait «une certaine laïcisation du droit».

Genève

Ivo Rens

Archives parlementaires de 1787 à 1860. Recueil complet des débats législatifs et politiques des Chambres françaises. Préparé par l'Institut d'Histoire de la Révolution française, Université de Paris I. Première série (1787 à